

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS****TEMPORAIRE 1^{er} - 3^e CATEGORIE****N° 17/2018**

Monsieur le Maire,
Je soussigné, Madame MAREST MARCELLIN
Présidente de l'Association «Elles Marchent 64»,
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à la Salle des Sports de Biron, le Samedi 16 Juin 2018 à l'occasion du
Salon du mieux être (1^{ère} édition).

A Biron, le 8 Juin 2018

MAREST MARCELLIN

signature

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Madame MAREST MARCELLIN, présidente de l'Association «Elles Marchent 64» est
autorisée à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) à la Salle des Sports
de Biron dans le cadre du Salon du Mieux Etre :

- Samedi 16 Juin 2018 - de 10h00 à 19h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 15 Juin 2018

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

